

Règlement
Concours photo de la médiathèque Youenn Gwernig

Thème : lire

Article 1 : thème

La médiathèque Youenn Gwernig organise un concours sur le thème « lire »

Les photos admises doivent absolument mettre en scène la lecture, de romans, de bd, de journaux, d'écrans... **c'est l'action de lire qui doit être mise en valeur.**

Article 2 : conditions d'inscription

Le concours est ouvert à tous à partir de 8 ans, aux seules personnes physiques, sans condition d'inscription à la médiathèque Youenn Gwernig.

Le concours est interdit aux photographes professionnels et aux membres du jury.

Pour les personnes mineures, fournir une autorisation parentale.

Plusieurs catégories sont ouvertes :

- Enfants jusqu'à 12 ans
- Jeunes 12-17 ans
- Adultes, à partir de 18 ans

Article 3 : dates du concours

Le concours se déroule du samedi 18 novembre au samedi 23 décembre 2017 inclus.

-Date du début du concours : samedi 18 novembre

-Date limite de dépôt des photos : samedi 23 décembre

-Exposition des clichés: 26 décembre au 6 janvier 2018

-Fin des votes pour le prix du public : 5 janvier 2018 à 17h

-Délibérations du jury : 5 janvier 2018 à 18h

-Publication de la liste des gagnants et remise des prix : samedi 6 janvier 2018 à 11h à la médiathèque

Article 4 : modalités de participation

Nombre de photos : 3 photos sont admises par personne, numérotées par ordre de préférence par le concurrent. La médiathèque se réserve le droit de réduire à 1 le nombre de photo par personne en fonction du nombre de participants au concours.

La photographie sera obligatoirement accompagnée d'un titre et/ou d'une légende.

Aucun signe permettant d'identifier les concurrents ne devra apparaître sur les clichés.

La photographie doit être envoyée uniquement par mail à :

mediatheque@pontdebuislesquimerch.fr

avant le 23 décembre minuit accompagnée du bulletin d'inscription et d'une autorisation parentale quand cela est nécessaire.

Format de la photo : 300 dpi en format jpeg ou pdf.

Les responsables du concours se réservent le droit de refuser les photos hors sujet.

Les responsables du concours se réservent le droit de refuser les photos susceptibles de porter atteinte à la sensibilité du public, ayant un caractère manifeste d'injure, de racisme, d'obscénité, de pornographie, de violence, religieux et de publicité commerciale.

Article 5 : garanties et droits

Les candidats garantissent que les photos proposées sont originales, inédites et qu'ils sont seuls détenteurs des droits d'exploitation attachés à ces photos.

Les candidats devront s'être assurés d'avoir satisfait aux lois et règlement en vigueur concernant les biens et les personnes photographiées. Si des personnes ou des biens sont reconnaissables sur les photos, leurs auteurs feront leur affaire de l'obtention des autorisations nécessaires de la part des personnes concernées. Les concurrents devront s'assurer de leur accord en matière d'exposition et de diffusion des clichés. La médiathèque et la commune de Pont-de-Buis lès Quimerc'h ne pourront être tenues pour responsables en cas de non respect du droit à l'image.

Les concurrents donnent l'autorisation à la médiathèque Youenn Gwernig :

- D'exposer leurs photographies à la médiathèque,
- D'utiliser les photos des gagnants sur le site internet de la commune, le blog et le portail de la médiathèque, le bulletin communal sans limitation de temps.

Toute autre utilisation des photos devra faire l'objet d'une demande à leurs auteurs. Aucune utilisation commerciale ne sera faite de ces clichés.

Article 6 : modalité de vote et classement

Les tirages proposés, anonymés, sont exposés à partir du 26 décembre 2017 jusqu'au 6 janvier 2018 et soumis à l'appréciation du public jusqu'au 5 janvier à 17h. Ils sont également soumis à l'appréciation d'un jury composé des membres de la commission culture-animation-vie associative de la commune de Pont-de-Buis lès Quimerc'h.

6 prix seront accordés : 1 prix du jury par catégorie et 1 prix du public par catégorie (rappel des catégories : enfants jusqu'à 12 ans, jeunes 12-17 ans, adultes à partir de 18 ans).

Les candidats seront évalués sur les qualités techniques et artistiques des photographies, sur leur pertinence par rapport au thème et leur originalité.

Article 7 : dotation/lots

La remise des prix aura lieu le 6 janvier 2018 à 11h à la médiathèque.

Les concurrents se verront offrir : un sac à l'effigie de la médiathèque contenant des livres.